

La mobilité des jeunes

Déclaration du groupe de la CFDT

L'avis cherche à mettre en avant l'intérêt de la mobilité pour les jeunes et à formuler des propositions pour en faciliter l'accès. Mais force a été de constater d'emblée que la mobilité revêt un caractère multiforme qui conduit à s'interroger plutôt sur les mobilités dans une trajectoire de vie. On peut parler en effet de mobilité géographique, professionnelle, culturelle, etc... volontaire ou contrainte. Dans ces conditions le passage par la rédaction d'un rapport aurait sans doute permis de mieux prendre en compte l'étendue de la problématique et donc la nécessité impérieuse de cerner pour les circonscrire les contours de la saisine et donc de l'avis : nous pensons qu'il y a là matière à enseignement. En effet, plus le sujet est complexe et plus le rapport est nécessaire. Il peut permettre d'obtenir au sein de la section un diagnostic partagé sur le partage des enjeux et les perspectives à leur donner.

La mobilité des jeunes de quoi parle-t-on ? La section a fait le choix de privilégier la mobilité géographique, dans la mesure où elle semble conditionner les autres, notamment professionnelle et culturelle. Pour le groupe de la CFDT, la question reste cependant en partie posée.

Un premier constat a naturellement orienté les travaux de la section. La mobilité est fortement corrélée au diplôme. Le fait que les études et les statistiques disponibles bien qu'imparfaites concernent les diplômés, notamment ceux de l'enseignement supérieur a amplifié la tendance au traitement prioritaire des mobilités étudiantes. Cet avis ignore donc des formes de mobilités qui auraient mérité notre attention comme par exemple le compagnonnage, l'apprentissage ou l'alternance.

Les freins à la mobilité sont très nombreux, l'avis l'indique d'ailleurs très justement, et ils méritent d'être mieux appréhendés pour pouvoir être levés. Ces freins sont notamment corrélés aux inégalités sociales, qui sont à leur tour corrélées aux inégalités dans les parcours d'études, ce dont nous avons une idée un peu plus précise depuis le rapport sur les inégalités à l'école. Dans ces conditions, la question essentielle reste posée : comment développer la mobilité de toute la jeunesse, quel que soit son niveau de qualification, même et surtout pour ceux auxquels s'offrent peu d'opportunités.

L'avis fait une série de recommandations qui doivent être prises en compte et mises en œuvre en tant que telles. Le groupe de la CFDT considère qu'il faut développer la mobilité durant les parcours de formation le plus tôt possible. Cela permet d'atteindre tous les jeunes, de faire naître en eux le désir de découvrir d'autres horizons, de s'ouvrir aux différences culturelles. Il faut donc passer d'une logique de « *mobilité accessible* » à une logique de « *mobilité incontournable* » en généralisant les parcours de mobilité à tous les niveaux de formation. En ce qui concerne la mobilité hors de l'hexagone, les programmes Comenius (scolaire) devraient être développés et les programmes

Léonardo (enseignement professionnel) et Erasmus (supérieur), devraient à terme devenir la norme dans l'ensemble des parcours scolaires et universitaires.

Pour accompagner un tel mouvement, une politique globale d'accompagnement des jeunes en mobilité est nécessaire. La mise en œuvre d'une telle politique doit faire intervenir différents acteurs que sont notamment la famille, l'école, et les administrations, et croiser dans un processus multiculturel les savoir-faire et les savoir-être.

La CFDT a voté l'avis.